

**COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD  
DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS**

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-4, L712-6-2, et R712-9 et suivants,*
- Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,*
- Vu les résultats de l'élection des représentants des personnels et usagers au conseil d'administration et aux commissions du conseil académique de l'université Savoie Mont Blanc organisée les 24 et 25 novembre 2020,*
- Vu le vote émis par les membres du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 15 décembre 2020, portant élection de monsieur Philippe GALEZ à la présidence de l'université,*
- Vu les procès-verbaux de dépouillement du 13 avril 2021 relatif à l'élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants,*
- Vu la désignation par madame Agathe ZEBROWSKI d'un représentant homme pour le collège des représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires,*

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La section disciplinaire du conseil académique de l'université Savoie Mont Blanc compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants est composée comme suit :

1°) Collège des professeurs des universités et personnels assimilés :

*Femmes*

1. FADAIRO Muriel
2. GONZE Evelyne

*Hommes*

1. GUERRAZ Michel
2. TAILLET Richard

2°) Collège des maîtres de conférences et personnels assimilés :

*Femmes*

1. LEGENDRE Bérange
2. ROSSI Magali

*Hommes*

1. GUICHARD Laurent
2. HOURDE Christophe

3°) Collège des représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires :

*Femme*

1. ZEBROWSKI Agathe

*Homme*

1. POULET Guillaume

**Article 2 :** Madame FADAIRO Muriel, professeure des universités, est élue, à la majorité absolue des membres présents, présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants.

Monsieur GUERRAZ Michel, professeur des universités, est élu, à la majorité absolue des membres présents, en qualité de président suppléant de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants.

**Article 3 :** Madame HENRY Noémie est désignée en tant que secrétaire de la section disciplinaire.



**Article 4 :** La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc et la présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le **19 JUL. 2021**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc

Philippe GALEZ